

Livré à :
LILLY FRANCE
ZA 2 RUE COLONEL E. LILLY
67640 FEGERSHEIM

Facturé à :
REDUCTION EURL
Pour le compte de Lilly France
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
FR France

Facture

factures@direct.reducio.fr

OP: C

Date	N° pièce	Client	Votre référence	N° Cde	Dates	Commercial	064	Page 1/2
08/03/2024	315393	CO149291	N° ZB-701872	287486	DPE: 08/03/2024	FINDEL Hugues ADV PVILLATTE	MAIL	

Référence	Désignation	Quantité Cdée	Unités Par CT	Unités Vente	Quantité Totale	Prix Brut	Remises	Prix Net	Montant	TVA
	Pour le Compte de LILLY France Fegersheim , N° de commande ZB-701872, information de livraison Christine SPIE.									
952027	Bon de livraison n° 304688									
	REGLETTE 8 CARRES GOURMANDS	166,00	12,00	PCE	1992,00	3,100	7,00	2,883	5 742,94	1
	<i>Tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article L441-6 et D441-5 du Code de commerce). Clause de réserve de propriété selon nos conditions générales de vente au verso . Lieu de juridiction : Strasbourg.</i>									

Total HT	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	Total T.T.C.
5742,94	1	5,50	315,86	* * * * * 6058,80 EUR
FRAIS D EXPÉDITION:	2			
	5			
	9			
VIREMENT BANCAIRE 30 JOURS FIN DE MOIS	Echéance	30/04/24		

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CFCC

ARTICLE 1 Sauf stipulation contraire expresse et écrite, toutes les relations commerciales avec la société CFCC sont réglées par les présentes conditions générales de vente. L'acheteur accepte irrévocablement l'application exclusive des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 La société CFCC ne sera liée que par les obligations qu'elle a contractées par écrit. La société CFCC ne sera pas liée par des stipulations non confirmées par écrit, sauf reconnaissance volontaire de telle stipulation par la société CFCC.

ARTICLE 3 - LIVRAISON La société CFCC mettra tout en œuvre pour livrer dans un délai raisonnable les marchandises commandées par l'acheteur. Au cas où un délai de livraison est indiqué même expressément, celui-ci n'est donné qu'à titre indicatif. Le dépassement de délai de livraison ne peut donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours sauf dépassement de délai de plus de huit jours. La responsabilité de CFCC ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'acheteur ou en cas de force majeure.

Les marchandises sont acheminées aux risques et périls de l'acheteur, dès le départ du quai d'expédition, malgré la clause de réserve de propriété. L'acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison.

Si l'acheteur constate à la réception des marchandises soit une différence de quantité soit une avarie de la dite marchandise, il revient à l'acheteur de mentionner sur les documents du transporteur ses remarques et confirmer par lettre avec accusé de réception au transporteur au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la réception. Par ailleurs, une copie de cette lettre sera envoyée à la société CFCC pour confirmation.

A défaut de réserves expressément formulées sur les documents de livraison détenus par le transporteur, et confirmées par écrit par l'acheteur, dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de la livraison, les produits délivrés par la société CFCC seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'acheteur.

Compte tenu des caractéristiques de nos marchandises, il est de la responsabilité de l'acheteur de veiller à ce qu'elles soient stockées dans des conditions optimales de température 14 à 18° (sans choc thermique) à l'abri du soleil et de toute source de chaleur et de froid ainsi que de veiller à un taux d'humidité inférieure à 65%. La société CFCC ne peut donc être tenue pour responsable d'un entreposage effectué dans de mauvaises conditions. Aucune demande ne pourra être formulée par l'acheteur sur le fondement de la qualité des marchandises après un délai de 15 jours.

Conditions de livraison :

France : Minimum de commande 200€ HT. Franco de port 400€ HT. Pour toute commande inférieure à 400€ une participation financière sera demandée au titre du transport. Export : les prix s'entendent HT. Le transport et les assurances sont fonction de l'incoterm.

ARTICLE 4 - PRIX Article L.441-1-1 A3 - Loi 2021 - 1357 du 18/10/2021 : CFCC a décidé de recourir à un tiers indépendant qui certifiera au terme d'une négociation, le cas échéant, que celle-ci n'a pas porté sur la part de l'évolution qui résulte de celle du prix des matières premières agricoles ou des produits composant à plus de 50% ses marchandises. Un contrat de vente portant sur les matières premières agricoles entrant dans la composition des marchandises est conclu annuellement.

Les produits sont vendus aux prix en vigueur au jour de la facturation et arrêtés d'un commun accord entre les parties à tout moment. CFCC transmet à l'acheteur son barème de prix. Tout impôt, taxe, droit ou autres prestations à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou pays de transit sont à la charge de l'acheteur.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT Toute facture est payable 30 jours fin de mois. En cas de paiement comptant un escompte de 0.3% peut être déduit, celui-ci sera déduit de notre chiffre d'affaire taxable, le montant de la TVA déductible par vous doit donc être, dans ce cas, diminué de celui afférent à l'escompte.

La société CFCC se réserve cependant le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu, l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux et des frais judiciaires éventuels., ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 du code du commerce.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 du montant du prix facturé à l'acquéreur seront automatiquement et de plein droit acquises à la société CFCC, sans formalités aucunes ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la société CFCC serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acquéreur.

En cas de rejet d'instruments de paiement tels que lettre de change, billet à ordre, chèque ou autres, les frais de rejet sont à la charge de l'acheteur.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la société CFCC se réserve en outre le droit, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'acheteur et de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

ARTICLE 6 - RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES La société CFCC reste propriétaire de la marchandise jusqu'à complet paiement de son prix. En cas de non-paiement par l'acheteur, la société CFCC, ou toute autre personne qu'elle aura mandatée à cette fin pourra reprendre les marchandises sans autre formalité. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits de la société CFCC sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par l'Acquéreur.

ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE Les parties tenteront de résoudre à l'amiable les litiges de toute nature ou les contestations relatives à la formation ou à l'exécution de la vente, à défaut d'accord, les tribunaux de STRASBOURG seront seuls compétents.

ARTICLE 8

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.